

Février 2020

L'agriculture toujours plus soumise au dogme du libre-échange et aux importations abusives

Ratification du CETA : « les denrées alimentaires ne sont pas des marchandises comme les autres ! »

Le 17 juillet 2019, le Gouvernement soumettait à l'Assemblée nationale la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, **en application provisoire depuis septembre 2017.**

Cet accord de libre-échange vise à accroître les échanges commerciaux de biens et services et les investissements entre le Canada et l'Union européenne (UE). **Il fait tomber à la fois les barrières :**

- « **Tarifaires** », c'est-à-dire les droits de douanes applicables à certains produits entrant.
- « **Non-tarifaires** », c'est-à-dire des limites quantitatives (quotas), ou le respect de normes ou réglementations (sanitaires, sociales, techniques) imposées à l'entrée de produits.

Extraits de mon intervention

J'ai fait un rêve, le rêve qu'il puisse y avoir des coopérations entre les peuples et les nations, que l'on puisse acheter ailleurs et échanger, mais que l'on se pose chaque fois la question des conséquences pour les populations concernées et pour la planète.

*J'ai fait ce rêve, mais je découvre aujourd'hui, qu'au lieu de créer un nouveau monde, vous vous appuyez sur une théorie économique du début du XIX^e siècle. Elle consiste à acheter là où le prix est le plus faible, quelles qu'en soient les conséquences. Une théorie économique qui bousille les individus, qui bousille la planète, une théorie d'un autre temps, complètement dépassée. **Les produits de l'agriculture, les denrées alimentaires ne sont pas des marchandises comme les autres,***

susceptibles de servir de monnaie d'échange comme le sont les produits manufacturés ! L'agriculture et l'alimentation sont des biens communs de l'humanité qu'on n'écrabouille pas pour l'intérêt de quelques multinationales !

Le problème – le cauchemar –, c'est que la maison brûle comme jamais. En Alaska, au Yukon, en Alberta, des milliers d'hectares de forêt viennent de partir en fumée. La banquise arctique se rétracte à une vitesse inégalée.

Mais à l'Assemblée nationale, on discute des moyens de faire des bons deals financiers et commerciaux avec nos produits manufacturés et nos services.

Le problème – le cauchemar –, c'est que 820 millions de personnes sur la planète, soit 11 % de la population mondiale, souffrent de sous-alimentation.

Mais à l'Assemblée nationale, on essaie de justifier les bienfaits d'un accord commercial visant à faire traverser l'Atlantique à des produits agricoles qui pourraient être produits localement, en Europe comme au Canada, dans des fermes familiales.

Le problème – le cauchemar –, c'est que les inégalités de richesses explosent en raison de l'avidité des capitalistes.

Mais à l'Assemblée nationale, on défend un accord visant à accroître encore le pouvoir des multinationales de s'octroyer de nouveaux marchés au détriment de nos paysans.

Mon groupe parlementaire, comme l'ensemble de l'opposition, a rejeté cet accord de libre-échange, qui a néanmoins été adopté par la majorité malgré quelques défections.

Depuis, le Gouvernement refuse de mettre sa ratification à l'ordre du jour du Sénat, conscient de l'impossibilité d'obtenir la majorité.

Mais l'accord reste en application !

La dépendance agricole et alimentaire de la France s'aggrave

Le 17 septembre 2019 j'ai alerté le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'accroissement de la dépendance agricole et alimentaire de la France et l'insuffisance des moyens de contrôle des importations.

Un rapport d'information du Sénat et les comptes de l'agriculture pour 2018 confirment l'accroissement de la dépendance agricole et alimentaire de la France. **La production agricole française stagne, voire baisse.**

Cette baisse de la production est à mettre directement en relation avec la croissance continue des importations de ces mêmes produits. **Le rapport sénatorial confirme :**

➤ Que « depuis 2000, les importations ont été presque doublées en France ».

➤ Qu'elles couvrent « une part de plus en plus importante de l'alimentation des Français ».

➤ Que « plus d'un fruit et légume sur deux consommés en France est aujourd'hui importé ».

➤ Que « les importations de volailles représentent 34 % de notre consommation ».

➤ Que « la valeur des importations a été multipliée par deux entre 2005 et 2017 dans le secteur des produits laitiers ».

➤ Que les importations sont en forte croissance dans le secteur des viandes et des abats.

➤ Qu'une part significative de ces importations ne respecte pas les normes sanitaires requises en France » tout en pointant que « le taux de contrôle physique » de ces importations « est très faible ».

L'ensemble des filières concernées par les accords de libre-échange soulignent **l'incapacité actuelle de la France de contrôler rigoureusement les produits agricoles importés.**

Or l'article 44 de la loi Egalim stipule :

« Il est interdit de proposer à la vente ou de distribuer à titre gratuit en vue de la consommation humaine ou animale des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par cette même réglementation ».

Aussi, j'ai demandé à connaître précisément les moyens actuels et envisagés de contrôle sanitaire et de conformité de l'ensemble des produits agricoles actuellement mis en œuvre par la France vis-à-vis des productions extracommunautaires.

Réponse du Ministre Didier Guillaume (14 janvier 2020)

Les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont mobilisés pour que puissent s'appliquer rapidement [...] les dispositions prévues par la loi, afin de **garantir un haut niveau de protection sanitaire en assurant la qualité des produits mis sur le marché quelle que soit leur origine.** Le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) déploie d'ores et déjà un plan de surveillance des produits d'origine animale importés sur le territoire français. La recherche de résidus de produits chimiques et de substances interdites est notamment ciblée.

Ce dispositif aux frontières sera renforcé en 2020, en augmentant le nombre d'échantillonnages des lots importés et en élargissant la liste des substances recherchées. De plus, des mesures de contrôle orientées ou renforcées peuvent être prises en fonction des alertes sanitaires en cours dans les pays tiers.

[...] Le Gouvernement a également bien identifié que les préoccupations exprimées, à la fois par les producteurs et les consommateurs, ne portent pas seulement sur la qualité sanitaire des importations, mais également sur l'équivalence des modes de production. Afin de garantir des conditions de concurrence équitable entre nos producteurs et ceux des pays-tiers, il importe de continuer à **améliorer l'information du consommateur, dans le respect des règles du commerce international, par l'étiquetage notamment de l'origine.** [...].

Par ailleurs, les autorités françaises continuent de porter **le projet de création d'un observatoire européen des risques sanitaires,** afin que toutes les données des États membres soient rassemblées dans une même base permettant de déclencher des alertes et/ou d'orienter les contrôles au niveau de l'Union européenne sur les produits importés.

Enfin, dans le cadre des négociations en cours, le Gouvernement a appelé la Commission européenne à mettre rapidement en œuvre [...] l'interdiction d'utilisation de certains

antimicrobiens ou de certains usages (promoteurs de croissance) pour les produits animaux exportés depuis les pays tiers.

L'inefficacité de la loi Agriculture et alimentation (Egalim) de 2018

Le 7 février 2019, j'ai interpellé oralement le Ministre de l'Agriculture sur la mise en œuvre de la loi Egalim.

Elle était censée permettre aux producteurs de partir des coûts de production. Or, en définitive, la loi n'a retenu aucun outil public en matière d'indicateurs de coûts de production. Elle n'a institué aucun moyen de pression contraignant sur les distributeurs et les transformateurs, qui eût garanti un retour supérieur de valeur ajoutée aux producteurs.

Est-on sorti de la loi de la jungle dans les négociations commerciales en cours entre les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats des grandes surfaces ?

J'ajouterai que la restauration hors domicile et d'entreprise, comme les fabricants de plats industriels transformés, privilégient toujours davantage les viandes importées.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire part d'une première évaluation de l'efficacité sur les prix d'achat aux producteurs de la mise en application des premiers articles de la loi en faveur d'une contractualisation plus juste ?

Réponse du Ministre Didier Guillaume.

Je veux rappeler que la volonté, tant du Président de la République que celle exprimée lors des états généraux de l'alimentation [...] est d'en finir avec ce qui s'est pratiqué durant des décennies et d'inverser totalement la construction des prix.

En effet, **ceux qui se font étrangler dans la négociation sont toujours les mêmes.** Ce n'était plus possible. D'où le titre I^{er} de la loi Egalim, qui inverse la construction des prix agricoles.

J'ai rencontré tous les industriels et les patrons de la grande distribution et n'ai pas hésité à leur mettre la pression. [...]

Est-ce que cela ira assez loin dès la première année ? Je l'espère, mais probablement pas. Nous avancerons marche après marche.

L'objet de cette loi est de faire un effort pour que l'inversion de la construction du prix entraîne un meilleur revenu pour les agriculteurs. CQFD. Ce n'est pas de la langue de bois, c'est la réalité.

Le 22 octobre 2019, j'ai interpellé le Premier Ministre durant la séance de questions au gouvernement.

Le monde agricole a le sentiment que vous agissez en faisant de grands moulinets et des effets d'annonce, sans que les réalités soient traitées au niveau où elles devraient l'être.

C'est ainsi que lorsqu'un article est adopté dans la loi Egalim pour interdire l'importation de produits ne respectant pas les mêmes normes environnementales, sociales et sanitaires que les nôtres, vous êtes hors la loi Egalim en signant les traités de libre-échange.

De la même façon, **il n'est pas vrai que, comme vous le prétendez, la question de la construction des prix est réglée.** Nous le voyons aujourd'hui : les agriculteurs, notamment les éleveurs, ne sont pas payés au juste prix. Les opérateurs sont toujours aux manettes ! [...]

De grands moulinets n'y suffiront pas : il faudra des mesures concrètes, il faudra des actes.

Réponse du Premier Ministre Édouard Philippe. Monsieur le Président Chassaing, je réponds avec plaisir à votre question qui évoque la situation des agriculteurs français.

Vous avez évoqué la question de l'augmentation du revenu des agriculteurs, lié à leur travail. [...] **Nous essayons de l'obtenir en transformant la façon dont le prix est construit et en pesant de toute la force possible sur les grands consommateurs, les transformateurs, l'industrie, les acheteurs.**

[...] Il appartient non seulement au Gouvernement, mais, en vérité, à l'ensemble des acteurs du monde de l'agriculture, de peser pour pouvoir observer, filière par filière, une remontée des prix, plus exactement la remontée de la valeur dans le revenu des agriculteurs.

Vous voulez des actes. Ce que je dis est vrai s'agissant du lait et du porc : des décisions, des organisations de filières l'ont permis.

[...] Pour de nombreuses autres filières, le travail reste à faire.

Monsieur le Président, vous avez invité le Gouvernement à prendre ses responsabilités : vous avez parfaitement raison. Nous le faisons. **Je tiens toutefois à dire à l'ensemble des acteurs du monde agricole que chacun doit prendre ses responsabilités.** Les dysfonctionnements au sein de plusieurs filières, appellent des réponses qui ne sont pas seulement gouvernementales, mais qui sont également liées à leur organisation, donc aux acteurs économiques.

Vous avez enfin évoqué la question des accords de libre-échange, de l'ouverture du commerce international et du nécessaire respect des normes sanitaires, environnementales et sociales dans l'agriculture : je vous rejoins volontiers. Je suis en revanche en désaccord avec vous sur l'incompatibilité juridique que vous avez évoquée : elle n'est pas de mise.

[...] Veillons à ne jamais donner le sentiment que nous voudrions une agriculture française dont les seuls débouchés seraient le territoire national. **L'agriculture française a besoin de débouchés internationaux.** Elle est forte lorsque des marchés s'ouvrent à l'étranger et qu'elle vend à l'étranger.

Vous savez que c'est vrai pour d'innombrables filières, dont le vin, les alcools, le fromage, la viande de porc : **nous avons besoin de filières compétitives à l'international.**

Croissance des inégalités alimentaires en particulier chez les plus jeunes

Le 17 septembre 2019, j'ai alerté le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la croissance des inégalités alimentaires et la nécessité de nouvelles mesures en faveur de l'accès de tous à une alimentation équilibrée et de qualité.

Une étude publiée en août 2019 confirmait que 18 % des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5 % sont obèses.

L'étude précise notamment que « **ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales** ». Ainsi, **24 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8 % sont obèses, contre respectivement 12 % et 3 % des enfants de cadres.** Près de 12 % des personnes vivaient dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières, soit près de 7 millions de personnes.

L'ensemble des données disponibles confirment le lien étroit entre précarité et insécurité alimentaires et croissance des inégalités sociales.

Il apparaît indispensable de lancer un véritable plan alimentaire national et européen, doté de nouveaux moyens financiers, s'appuyant sur les recommandations de l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

Dans sa réponse du 7 janvier 2020, le Ministre s'est limité à rappeler les dispositifs actuels :

- Urgence avec l'aide alimentaire.
- Déclinaison du programme national de l'alimentation et de la nutrition avec le programme national pour l'alimentation (PNA) et les projets alimentaires territoriaux (PAT).
- Dispositions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté permettant aux enfants de bénéficier des petits déjeuners à l'école et à certaines collectivités de bénéficier d'un **soutien financier de l'État pour mettre en place une tarification sociale des repas de cantine scolaire.**

Rencontre avec les agriculteurs

Comme chaque année, une rencontre avec les agriculteurs, ouverte à tous, a eu lieu à Maringues le 25 octobre 2019.

Une centaine d'agriculteurs ont participé à cet échange qui a porté sur plusieurs sujets :

- **L'impact des sécheresses et les besoins d'irrigation.**
- **Le projet d'arrêté instaurant des zones non-traitées (ZNT) et la stigmatisation des agriculteurs.**
- **L'avenir de la filière betteraves et les perspectives de nouvelles productions en Limagne suite à l'annonce de la fermeture de la sucrerie de Bourdon.**
- **La ratification des accords de libre-échange et les mises en concurrence déloyales des productions avec les pays tiers.**
- **La gestion des risques en agriculture et le besoin d'un système assurantiel public notamment en lien avec l'accélération du changement climatique.**
- **L'insuffisance des revenus et les besoins d'intervention publique sur les prix d'achat.**
- **La situation des retraites agricoles.**